
**REUNION DU CONSEIL COMMUNAL
DU 28 JANVIER 2026**

Le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Manternach a l'honneur d'inviter les membres du conseil communal, en application des dispositions des articles 12 et 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, à se réunir en date du

Mercredi, le 28 janvier 2026 à 14:00 heures

dans la salle des séances de la maison communale, 3 Kierchewee, L-6850 Manternach, avec l'ordre du jour ci-après :

Ordre du jour

En séance à huis clos

Affaire du personnel

- 1) Nomination d'un fonctionnaire au poste vacant du fonctionnaire communal dans la carrière du groupe de traitement B1, sous-groupe administratif

En séance publique

- 2) Approbation d'un acte d'échange
- 3) Approbation d'un contrat de prestation de services
- 4) Approbation de recettes
- 5) Règlement de circulation
- 6) Syndicats / Commissions – Informations des délégués / Présidents
- 7) Communication du collège des bourgmestre et échevins et questions des conseillers

Manternach, le 21 janvier 2026

Le collège des bourgmestre et échevins.

